

Assemblée générale

Lundi 27 avril 2026



29 rue de la Rouillère, 53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. secretariat@ceas53.org
Site Internet : www.ceas53.org

Rapport d'activités
(début septembre 2025 à avril 2026)

Rapport financier
(exercice 2025)

**Le parcours résidentiel des aînés :
mais que faire, où aller,
quand ce n'est plus possible
à son domicile ?**

Projet associatif 2024-2028

Le sens de l'action

La finalité du CÉAS est d'être au service de l'Homme. Un souci de contribution à la promotion des personnes guide la réflexion et l'action de ses membres et de ses salariés.

En cohérence avec cette finalité, il s'agit de **permettre à chacun d'être acteur de son propre destin** – ce qui implique l'autonomie –, **et acteur du déve-**

loppement collectif – ce qui implique, dans une perspective citoyenne, la participation de chacun à l'organisation de son cadre de vie et de la société.

Pour atteindre ce but, le CÉAS s'emploie à **contribuer aux politiques sociales et au développement local**, par la mise à disposition et la diffusion de l'information (notamment statistique),

l'animation de groupes de réflexion, la conduite de formations, la mise en œuvre d'expérimentations, la réalisation de diagnostics, d'évaluations ou de recherches...

Les racines du CÉAS sont celles de l'Éducation populaire – outil pour le développement de l'esprit critique, au service de la citoyenneté.

La mission du CÉAS est de diffuser l'information utile aux citoyens et de les accompagner dans l'appropriation de ces informations pour que celles-ci deviennent des "raisons d'agir". Pour donner l'envie d'être acteur dans son territoire et de lutter contre la morosité ambiante, le CÉAS s'attache à faire connaître et analyser ce qui se fait, ce qui réussit, ce qui marche bien.

Les moyens pour l'action

Le statut associatif permet la rencontre entre des membres adhérents, des administrateurs, des « usagers-clients » et des salariés dont la confrontation enrichit la réflexion et la qualité des actions mises en œuvre.

Les membres de l'association, venant de tous horizons, constituent un réseau d'expertise sur diverses approches possibles (territoires, publics, thématiques, disciplines), dont le CÉAS peut le cas échéant mobiliser les compétences. Ce réseau constitue également une ressource pour inscrire des actions dans la durée, au-delà des interventions ponctuelles, contractuelles et financées.

La polyvalence recherchée au niveau des intervenants (sala-

riés, voire administrateurs), quant aux techniques (animation de groupe, formation, recherche) et aux champs d'application (action sociale, insertion, développement local, aménagement du territoire, politique de la ville, etc.), permet d'accumuler une expérience transversale et facilite une approche globale de la société. Un recrutement des salariés pluridisciplinaire facilite cette polyvalence.

L'équipe de salariés, de taille réduite, fonctionne de façon

consensuelle, solidairement, sans fonction directoriale marquée, sans spécialisation rigide des fonctions.

Les administrateurs sont chargés de définir les grandes orientations de l'association et de fixer des axes de travail prioritaires. Ils ont également une fonction de veille par rapport au respect du projet associatif, de conseil et d'enrichissement pour les interventions, de stimulation pour plus de pertinence et d'efficacité dans les actions conduites, pour plus

d'initiatives et d'actions innovantes.

Le CÉAS recherche une certaine indépendance, ce qui implique un équilibre budgétaire essentiellement par des prestations de service, et non des subventions de fonctionnement. Cette indépendance permet éventuellement des prises de position.

L'implication dans divers réseaux facilite une plus grande ouverture et permet de bénéficier de compétences extérieures.

Le CÉAS est un lieu-ressources pour la connaissance du département, de son histoire, de ses réalités, de ses acteurs et de leurs initiatives. C'est aussi un lieu-ressources pour tout ce qui concerne la vie associative ; le CÉAS accueille, pour des conseils, tous les responsables associatifs et tous ceux qui souhaitent créer une association. Le CÉAS est un centre de formation et également un prestataire pour des missions d'études, de conseils ou d'évaluation dans le champ social, médico-social et sanitaire. Il diffuse plusieurs publications et diverses productions, notamment via son site Internet.

Les méthodes pour l'action

Une diversité de moyens d'action : mise à disposition et diffusion de l'information utile, animation de groupes de réflexion, formations, accompagnement individuel ou collectif, expérimentations, diagnostics, évaluations, études ou recherches finalisées vers l'action...

Un souci d'apporter une réponse à toute demande en cohérence avec le projet associatif, quand bien même la solvabilité n'est pas immédiatement ou complètement envisageable.

Un renouvellement permanent au niveau de la réflexion et de l'action, par l'observation et l'analyse des changements sociaux, par l'introduction régulière d'innova-

tions, par l'initiative d'actions innovantes ou d'expérimentations, par l'ouverture de nouveaux champs d'intervention.

Une approche globale de la société, qui se marque par une capacité à faire le lien entre ses différentes composantes, mais **un ancrage des actions sur les réalités de terrain**, d'où la prise en compte des territoires et de leurs spécificités socio-économiques et socioculturelles pour une cohérence d'intervention.

Une attention permanente à l'égalité entre les femmes et les hommes, et à la lutte contre les discriminations.

Un ancrage pédagogique, dans la conduite des actions de forma-

tion, **sur l'expérience et les pratiques au quotidien** des participants, valorisant richesses et capacités.

Une pratique de la formation-action ou de la recherche-action qui vise la prise en compte de l'ensemble des acteurs concernés, leur appropriation de la démarche, leur implication dans l'élaboration des propositions et éventuellement dans la mise en œuvre des actions. Ce souci aboutit à la promotion des diverses formes de démocratie participative ou de santé communautaire.

Une préoccupation constante de démarche partenariale qui contribue aux décloisonnements, à la

coordination entre les différents acteurs, au travail en réseau.

Une perspective écologique prenant en compte les effets à court, moyen et long terme, sur l'environnement et sur les populations, de toute action liée aux politiques sociales ou au développement local.

Un souci d'ouverture aux échanges avec d'autres pays, en complémentarité au fort enracinement local du CÉAS.

Un souci de transmission des savoirs et savoir-faire par la diffusion des outils créés, des innovations, et par la participation à la formation des plus jeunes dans une visée en cohérence avec les valeurs du CÉAS.

Rapport d'activités

(début septembre 2025 à avril 2026)

Vie associative

D'une Assemblée générale à l'autre...

La dernière Assemblée générale a eu lieu le 15 septembre 2025. L'objectif de l'association était de revenir sur une Assemblée générale organisée au cours du premier semestre et c'est un objectif atteint avec cette rencontre du 27 avril 2026. Cela implique un rapport d'activités sur seulement sept mois et demi.

Le 15 septembre 2025, 47 personnes étaient présentes à l'Assemblée générale du CÉAS, laquelle abordait le thème : « L'intelligence artificielle, une révolution à penser ensemble ». L'intervention du conférencier a été diversement appréciée : elle a été particulièrement éclairante pour d'aucuns, mais en a laissé d'autres plus réservés – surtout ceux qui avaient déjà eu l'occasion de s'informer et/ou de réfléchir à cette innovation technologique et ses conséquences déjà effectives aujourd'hui ou possibles pour l'avenir.

Le CÉAS a souhaité poursuivre la réflexion et l'information sur ce thème. Il s'est lancé dans un projet de publication spécifique : *Mag'AG*. Un premier article a été diffusé le 4 octobre : « Est-il toujours nécessaire de maîtriser la langue française ? » ([accessible](#) sur le site Internet du CÉAS : Publications > *Mag'AG*). Un prochain article est en préparation : il portera sur l'utilisation de l'intelligence artificielle générative dans la recherche d'un emploi.

Une association de plus de 110 adhérents

Fin avril 2026, le CÉAS compte 114 adhérents : 56 personnes physiques et 58 personnes morales. Ces dernières sont essentiellement des associations, mais aussi des collectivités locales.

Depuis la dernière assemblée générale (septembre 2025), le CÉAS a perdu des adhérents, mais en a accueilli de nouveaux, d'où une certaine stabilité.

Adhérer au CÉAS ?

- ✓ C'est soutenir une association dont on reconnaît l'utilité sociale dans le département, et en particulier son action au titre de l'éducation populaire.
- ✓ C'est avoir la possibilité de participer à la définition des orientations via ses votes à l'assemblée générale et/ou son engagement au sein du conseil d'administration.
- ✓ C'est pouvoir bénéficier de relations privilégiées avec l'association et ainsi de services gratuits.
- ✓ C'est recevoir, gratuitement, chaque semaine, par messagerie électronique, un bulletin de deux pages avec des synthèses d'études, des annonces d'événements, des informations sur la vie associative... et une pensée hebdomadaire.

L'adhésion au CÉAS (8 euros) permet aux membres de bénéficier de relations privilégiées avec l'association. Entre autres, chaque semaine, ils sont gratuitement destinataires d'un bulletin de deux à quatre pages diffusé par messagerie électronique : le *CÉAS-point-com* (cf. ci-après).

Des administrateurs actifs...

mais qui pourraient être plus nombreux

Le Conseil d'administration est actuellement constitué de neuf membres ; le Bureau comprend quatre membres parmi les administrateurs. Deux membres du Bureau disposent de délégations spécifiques pour le fonctionnement au quotidien (Joseph Louapre et Christophe Mézange).

L'association fonctionne collégalement, avec des délégations, mais sans président, vice-président, secrétaire, trésorier...

Ce fonctionnement est rendu possible par :

- ✓ Une forte implication de l'équipe salariée dans la vie de l'association ;
- ✓ Des relations de confiance ;
- ✓ Une très grande transparence.

Le lundi matin, chaque administrateur reçoit un compte rendu hebdomadaire, rédigé par l'équipe salariée, sur les événements de la semaine précédente en lien avec la vie associative et les prestations en cours ou en projet. Cette transparence permet aux administrateurs de suivre en temps réel l'actualité de l'association, de réagir en cas de questionnement (ou de désaccord), de centrer les réunions sur les nécessaires décisions de type administratif et sur les orientations. Cela permet de réduire le nombre de réunions et, dans les situations de relative urgence, de fonctionner par échange de courriels.

Aujourd'hui, le Conseil d'administration a besoin de se renforcer. L'objectif demeure une instance de gouvernance avec une quinzaine d'administrateurs.

Depuis septembre 2025, le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises : le 6 octobre 2025 et le 19 janvier 2026.

Une équipe salariée appelée à évoluer

Claude Guioullier, Nathalie Houdayer, Angélique Houdou et Jean-Louis Villin constituent l'actuelle équipe salariée en contrats à durée indéterminée (CDI). Angélique Houdou est venue renforcer l'équipe à partir du 5 janvier 2026.

Fin novembre 2025, Arthur Dubois et Louise Guillé ont bénéficié d'une rupture conventionnelle, tous les deux à leur demande. L'effectif salarié en CDI est ainsi provisoirement descendu de 2,97 à 1,88 ETP.

Le CÉAS emploie également des formateurs occasionnels.

L'association encourage ses salariés à consolider leurs compétences par la participation à des conférences, à des webinaires d'information ou des formations thématiques. Les participations des salariés à l'offre de formation se sont surtout effectuées en lien avec l'activité du CÉAS sur l'accompagnement des associations et sur celui des professionnels qui s'engagent dans une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

En outre, trois salariés du CÉAS ont suivi la formation de deux jours sur les « premiers secours en santé mentale ».

Les conditions de travail...

Le 7 janvier, le service de prévention de la Santé au travail en Mayenne (SATM) a procédé à l'actualisation de la fiche d'entreprise (FE) qui vise à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail. La FE est un document réglementaire prévu aux articles R. 4624-26 et R. 4624-1 du code du travail. La SATM a transmis des préconisations.

Un nouvel accord d'entreprise est en cours de finalisation.

Par ailleurs, Nathalie Houdayer, ainsi qu'une formatrice occasionnelle, font partie du collectif départemental des référents Handicap pour les centres de formation.

Accueil de stagiaires

Bien qu'étant limité par son effectif salarié, le CÉAS a pu accueillir trois stagiaires, confrontés, dans les trois cas, à des difficultés pour trouver une structure d'accueil.

- Une élève en Terminale Bac pro Gestion-Administration au lycée Robert-Buron, de Laval (six semaines).
- Une étudiante en première année de licence d'Histoire, option « Métiers du journalisme », à l'UCO Laval, qui a rédigé de nombreux articles pour les publications du CÉAS (deux semaines).
- Un étudiant de première année en licence d'Histoire, option « Métiers du patrimoine », à l'UCO de Laval, qui a apporté sa contribution au référencement et au classement des ressources documentaires du CÉAS.

Équipement informatique

Le CÉAS a effectué diverses acquisitions de matériel informatique pour améliorer son équipement.

L'association était confronté à un risque non négligeable de perte de ses données numérisées, stockées sur un serveur, en cas par exemple de vandalisme ou d'incendie. Dès lors, il s'est doté d'un dispositif qui permet d'héberger les données de partage avec une sauvegarde en interne et une sauvegarde « cloud ».

Partenariats

Gratuitement, le CÉAS a mis régulièrement du matériel de sonorisation ou ses salles de réunion ou de formation à la disposition d'associations adhérentes (en particulier de la Fédération ADMR pour des formations).

Éducation populaire

Un site Internet de contenus

Le site Internet du CÉAS n'a pas d'abord pour but de mettre en valeur l'association – il vise prioritairement à rendre accessibles à tous, gratuitement, des contenus inédits, originaux, utiles.

Outre des informations diverses sur le CÉAS (barre horizontale d'onglets), le site Internet propose :

- Des articles de fond classés par rubriques et sous-rubriques (barre verticale d'onglets). En règle générale, les articles publiés dans *La Lettre du CÉAS* sont mis en ligne après une année.
- Des « billets d'humeur » sur l'actualité d'intérêt local ou national (rubrique « CÉASsement vôtre ! ») : mais pas de nouvel article depuis la précédente Assemblée générale).
- Des quiz d'actualité pour tester ses connaissances de façon ludique, sur tous les faits importants en France et dans le monde : douze quiz de vingt questions mis en ligne depuis la précédente Assemblée générale.
- Des guides ou répertoires sur les ressources en Mayenne, réalisés par le CÉAS (ex. acteurs gérontologiques), en partenariat (ex. accès aux droits) ou par des adhérents (ex. intervenants en addictologie).

Diverses rubriques proposent des dossiers ou articles aux contenus inédits et denses. Tous les documents sont accessibles gratuitement.

La Lettre du CÉAS : un mensuel généraliste

La Lettre du CÉAS est un mensuel d'information généraliste, consacré prioritairement à l'actualité départementale (12 numéros par an). Chaque édition comprend normalement 20 pages.

Le CÉAS compte 95 abonnés pour un total de 126 abonnements payants en version « papier » et/ou en version numérique (20 euros par an pour un envoi postal ou numérique ; 30 euros par an pour un envoi postal et un envoi numérique).

On peut être abonné sans être adhérent, mais la plupart des abonnés sont également adhérents.

Le nombre d'abonnés augmente très légèrement (+ 3 depuis la précédente Assemblée générale). La diffusion par voie électronique permet une large rediffusion : ainsi, la diffusion payée ne reflète pas l'audience.

Depuis la précédente Assemblée générale, le mensuel a surtout traité de l'actualité sociale et médico-sociale avec le dispositif des évaluations, la réforme des services autonomie à domicile et la disparition du 3977 (trois sujets pratiquement pas abordés par les médias locaux). La démographie est un thème récurrent : le CÉAS a surtout traité la baisse de la natalité. Les lecteurs connaissent les



autres rubriques : « Histoire et patrimoine », « Associations », « Médias », « Santé publique », « Actualités statistiques », « Lectures du mois », « La Mayenne, on en parle », « Publications locales en revue », « Respectueuses impertinences »...

La publication fonctionne avec un Comité de relecture qui veille au fond et à la forme. Il se réunit habituellement chaque mois, un lundi ou un mardi, de 17 h 30 à 19 h. Le CÉAS peut accueillir de nouveaux membres pour ce Comité de relecture... mais aussi des rédacteurs !

CÉAS-point-com, bulletin hebdomadaire

Tous les vendredis, les adhérents reçoivent le *CÉAS-point-com*, un bulletin électronique hebdomadaire de deux à quatre pages. Il contient des synthèses sur des études

nationales ou régionales, en lien avec les centres d'intérêt de l'association. Il propose également l'annonce d'événements organisés par des adhérents et/ou partenaires... sans oublier une « pensée hebdomadaire ».

Cahiers sociodémographiques

Accessible sur le site Internet à partir de l'onglet « Publications », des *Cahiers sociodémographiques* présentent le département de façon synthétique... mais rigoureuse. Les trois premiers sont mis à jour chaque année.

Le CÉAS sur les réseaux sociaux

Principalement pour faire connaître ses publications, le CÉAS est présent sur Facebook et LinkedIn.

Soutien à la vie associative

Guid'Asso – Accompagnement généraliste



Depuis le 7 octobre 2023, le CÉAS est labellisé « Guid'Asso – Accompagnement généraliste ». Précédemment, il était « Centre de ressources et d'information pour les bénévoles – Crib ».

Avec le Comité olympique et sportif (Cdos) de la Mayenne et la Ligue de l'enseignement, le CÉAS, gratuitement :

- Accompagne les associations ou les porteurs de projet de façon transversale sur tous les sujets concernant la vie associative ;
- Accueille les bénévoles, évalue leurs besoins, propose des conseils, un accompagnement et du suivi ;
- Mobilise les ressources et les autres acteurs si nécessaire ;
- Apporte son appui et son expertise à la vie du réseau ;
- Met en place des formations.

Dans le cadre d'un maillage du département, le CÉAS est dorénavant Guid'Asso – Accompagnement généraliste ré-

férent pour les associations implantées dans les territoires des trois communautés de communes du sud-Mayenne : Pays de Craon, Pays de Château-Gontier et Pays de Meslay-Grez. Les associations du territoire de Laval Agglomération peuvent s'adresser à l'un ou l'autre des trois Guid'Asso – Accompagnement généraliste.

Bien entendu, le CÉAS participe activement aux rencontres du réseau mayennais « Guid'Asso » coanimé par l'État et la Fédération des centres sociaux.

**

En 2025, le CÉAS a répondu à environ 130 sollicitations au titre de « Guid'Asso – Accompagnement généraliste ». Celles-ci concernaient la vie statutaire et la gouvernance (75), les financements associatifs (10), des projets ou activités (9), la création d'une association (8), la réglementation (7), la fiscalité (7), la fonction employeur (3), etc.

Dispositif « Impact emploi association » de l'Urssaf

Depuis début 2015, dans le cadre d'un partenariat avec l'Urssaf, le CÉAS, « tiers de confiance », dispose du logiciel Impact Emploi pour réaliser les formalités liées à l'embauche, les bulletins de paie et les déclarations sociales et fiscales pour le compte d'associations employant moins de vingt salariés.

Dans le cadre de cette mission, le CÉAS apporte également conseils, assistance et formation aux responsables. Dix-huit associations (dont le CÉAS) mobilisent ce dispositif (adhésion + participation aux frais sur la base du nombre de bulletins de salaire édités).

Observatoire de la vie associative

Depuis 2001, le CÉAS assure un recensement exhaustif des créations d'association en Mayenne – ce qui donne lieu à des analyses publiées dans *La Lettre du CÉAS*.

Optimisation et diffusion de l'offre de formation des bénévoles associatifs en Mayenne / Mise en place de formations

À l'initiative du Mouvement associatif des Pays de la Loire, le CÉAS a participé à un collectif associatifs pour la définition, la promotion et la diffusion d'une offre de formation pour les bénévoles en Mayenne (financement FDVA 2). Le CÉAS va prendre le relais du Mouvement associatif et animer ce collectif jusqu'à fin 2026.

Le CÉAS porte lui-même un programme pluriannuel de formations territorialisées (financement FDVA 1).

Il a ainsi animé des formations sur les thèmes suivants :

- ✓ « Fonctionnement et statuts associatifs », les 30 septembre et 14 octobre, à Laval ; les 4 et 18

novembre, à Craon ; les 13 et 27 novembre, à Meslay-du-Maine ; le 20 novembre, à Château-Gontier-sur-Mayenne ; les 2 et 16 décembre, à Mayenne.

Ces bénévoles ont suivi une formation sur les statuts associatifs Meslay-du-Maine

Jeudi 27 novembre avait lieu la deuxième soirée de formation sur les statuts associatifs organisée par le Centre d'étude et d'action sociale de la Mayenne. « On serait surpris des petites erreurs qui se glissent par-ci par-là », fait remarquer Stéphane Galli, bénévole présent. Claude Guioullier et Nathalie Houdayer assureraient cette formation, donnée dans toute la Mayenne à raison de deux soirées par territoire. « On n'avait prévu que quinze places, mais ici à Meslay-du-Maine, une trentaine de personnes s'est présentée. »



Courrier de la Mayenne, jeudi 4 décembre 2025

- ✓ « Recrutement de nouveaux bénévoles et animation de réunion », les 3 mars, à Laval ; 10 mars, à Meslay-du-Maine ; et 13 mars, à Craon.
- ✓ « La question des assurances », le 9 avril, à Château-Gontier-sur-Mayenne.

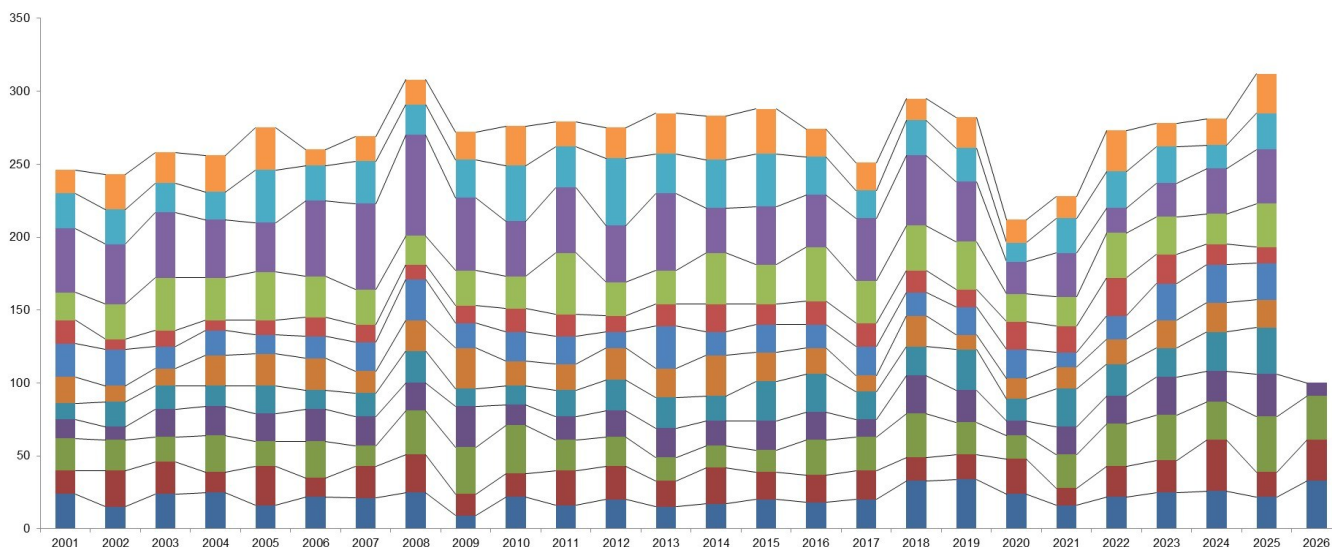
Le CÉAS sous-traite l'animation des mêmes formations au Cdos 53 et à la Ligue de l'enseignement dans leur territoire respectif.

Rendez-vous des associations, Jeune Chambre économique

Le 25 novembre, dans le cadre des « Rendez-vous des associations », organisé par la Jeune Chambre économique de Laval, le CÉAS est intervenu sur le thème du recrutement de nouveaux bénévoles et il a tenu un stand



Création des associations en Mayenne, par mois et année (2001 au 21 avril 2026)



Source : Journal officiel. Traitement : CEAS de la Mayenne

Formateurs occasionnels (septembre 2025 à avril 2026)

- Florence Boucault
- Catherine Costaouec
- Josselin Delahaye
- Évelyne Darmanin
- Isabelle Leroy
- Laurence Paris
- Mehdi Zeguelli

Certification Qualiopi

Depuis le 5 avril 2022, le CÉAS est certifié Qualiopi (référentiel national qualité pour les centres de formation). Le 2 décembre 2024, la certification a été renouvelée pour trois ans, avec un audit de surveillance programmée d'ici la fin de l'année.

Formations d'aides à domicile de l'ADMR de la Mayenne

✓ **Formations Initiation professionnelle** pour les aides à domicile nouvellement recruté(e)s, en contrat à durée indéterminée. La formation, sur cinq jours, a lieu dans les locaux du CÉAS. Trois formations se sont déroulées en septembre, octobre et décembre 2025 et deux en février et mars 2026.

✓ **Animation de diverses formations professionnelles** pour les aides à domicile en situation d'emploi :

- « Tuteurs de stagiaires » (5 jours).
- « Intervenir auprès de personnes reconnues handicapées en situation de handicap intellectuel ou psychique » (3 jours).
- « Accompagner une personne en perte d'autonomie sur le temps du repas » (2 jours).

✓ **Accompagnement VAE (ancien dispositif)** auprès de huit salariés depuis le 5 septembre 2024. Parmi celles-ci, trois ont obtenu leur diplôme en mai 2025, une en novembre 2025, deux en janvier 2026, une est convoquée à passer devant le jury le 5 mai et la dernière est dans l'attente de sa convocation.

✓ **Accompagnement VAE (France VAE)** auprès de neuf salariées depuis le 9 septembre 2025 : une d'entre elles prépare le diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale familiale (TISF) et les huit autres, le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES). La rédaction des dossiers de validation se poursuit pour toutes les salariées.

Architecte accompagnateur de parcours (AAP) à la Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Au 31 décembre 2025, tous les parcours engagés depuis le début du dispositif (août 2023), avec les financements « France VAE », devaient être déclarés « abandonnés », même si les candidats n'avaient pas consommé toutes les heures attribuées à l'accompagnement – charge à eux de poursuivre, seuls, leur parcours ou de mobiliser leur « Compte personnel de formation » pour bénéficier de l'aide du CÉAS. Ainsi, seize candidats accompagnés ont été concernés : dix pour le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) ; deux souhaitant valider un diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (DEAES) ; deux, un diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS) ; une, un diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale (DECESF) ; une, un diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale (DETISF).

Parmi ces seize candidats, deux ont été convoqués devant le jury en mars 2026 : une a obtenu son diplôme (DEES).

Toujours parmi ces seize candidats, quatre candidats ont mobilisé leur « Compte personnel de formation – CPF » pour poursuivre l'accompagnement en 2026.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le CÉAS accompagnent dix-sept candidats : dix salariées de la Fédération ADMR (financement employeur et/ou CPF) et sept candidats mobilisant leur « CPF ». Ces dix-sept candidats visent l'obtention du diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (8), d'éducateur spécialisé (4), de conseiller en économie sociale et familiale (3), de moniteur-éducateur (1) ou de technicien de l'économie sociale et familiale (1).

Parmi ces dix-sept candidats, une d'entre eux vient de valider son diplôme d'État d'éducateur spécialisé (mars 2026).

Premiers secours en santé mentale (PSSM)

Avec Isabelle Leroy, formatrice accréditée PSSM France, le CÉAS a animé huit sessions de deux jours de formation, consécutifs ou non, entre octobre et décembre 2025 ; et six sessions de janvier à mi-avril 2026. Une septième session est actuellement en cours auprès des proches aidants.

Sous-traitance

Le CÉAS s'inscrit en partenariat administratif et pédagogique avec plusieurs structures locales qui délivrent des formations très spécifiques.

Association France Validation® Soin relationnel avec la personne âgée

Depuis février 2025, le CÉAS assure une prestation de gestion-administration des formations délivrées par l'Association France Validation (élaboration des conventions de formation ; formalités administratives pour les formateurs ; préparation des attestations de formation ; préparation du bilan pédagogique ; élaboration et envoi des factures, etc.).

Formations aux valeurs civiques et citoyennes pour les volontaires en service civique

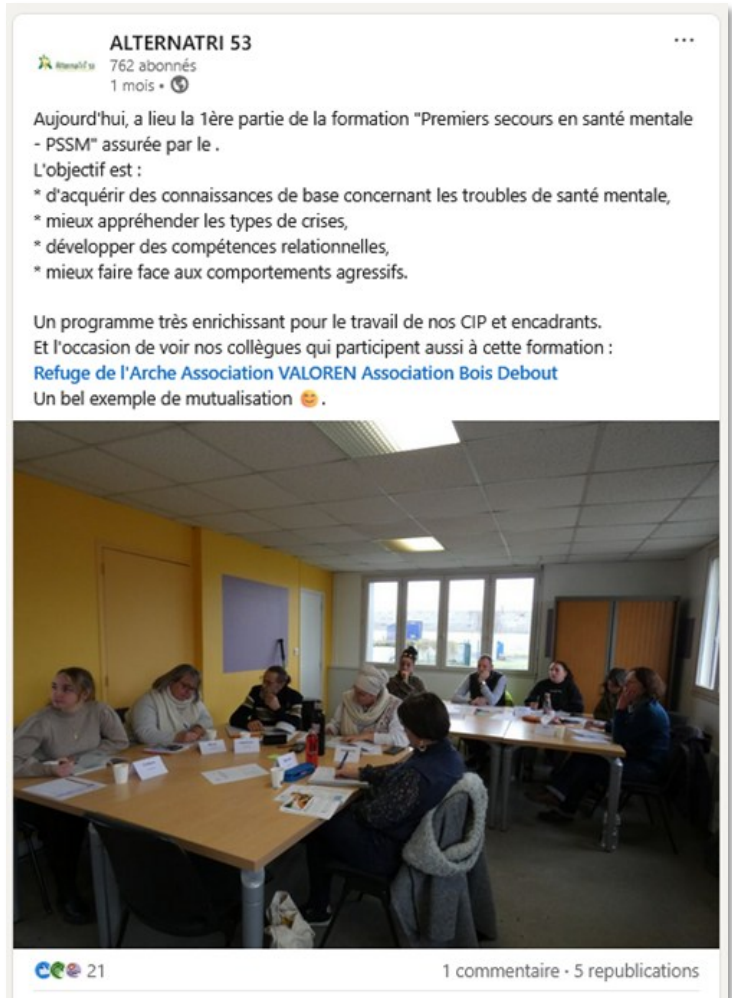
En partenariat avec le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), le CÉAS anime en Mayenne un programme de formation conjointement avec la Ligue de l'enseignement, le Comité départemental olympique et sportif (Cdos 53) et l'association Place au vélo.

Outre l'animation de sessions de formation, le CÉAS assure la gestion-administration du dispositif de formation, ce qui inclut les inscriptions, les convocations, l'organisation matérielle, les facturations, le bilan annuel, ainsi que la réponse aux diverses demandes d'information...

D'octobre 2025 à avril 2026, dix sessions de deux jours ont été animées. Quatre sessions de formation ont été annulées au regard du nombre insuffisant d'inscrits.

À ce jour, cela représente 174 volontaires formés dans le cadre du programme départemental, dont 133 ayant une mission dans une association ; 40 dans un établissement de l'Éducation nationale ou un lycée professionnel ; 3 dans un service de l'État (préfecture ou sous-préfecture).

La première journée de chaque session (« Être volontaire en service civique ») permet aux volontaires de se ren-



contrer et d'échanger sur leurs missions ; de connaître leurs droits et leurs devoirs ; de réfléchir à la notion d'engagement ; de découvrir des lieux ressources pour l'information (notamment sur la mobilité internationale avec l'intervention de la Maison de l'Europe en Mayenne) ; d'aborder la question de leur projet d'avenir (l'après service civique). En outre, cela permet de créer une dynamique de groupe pour aborder la seconde journée autour d'une thématique spécifique.

Dans le programme 2025-2026, le CÉAS a animé une journée thématique : la création et le fonctionnement des associations. Une seconde journée sera animé en mai, sur le thème de la gestion des conflits par une bonne communication.

Pour ces journées thématiques, le CÉAS mobilise son réseau pour des interventions de personnes-ressources, voire d'experts.

À l'intention des volontaires, le CÉAS a organisé deux sessions de formation « Premiers secours en santé mentale », les 8 et 9 décembre 2025 (11 stagiaires), et les 6 et 17 mars 2026 (10 stagiaires).

Le CÉAS participe au Groupement départemental du service civique (GDSC) qui s'est donné pour mission, au premier semestre 2026, d'organiser une Journée de l'engagement à destination des volontaires mayennais (9 avril 2026).

Le catalogue 2026-2027 est en cours d'élaboration pour une diffusion avant l'été.

Études, accompagnements et interventions diverses

Réseau des intervenants en addictologie de la Mayenne (Riam 53)

Réalisation du n° 16 du *Riam Infos* portant sur le syndrome de l'alcoolisation fœtale.

Le 19 mars, participation à la Journée départementale du Riam 53 sur le thème de la pair-aidance et des addictions... Ce sera le dossier du n° 17 du *Riam Infos* (en construction).

Unafam 53

Le CÉAS a accompagné l'Unafam dans la réalisation d'une plaquette présentant les acteurs mayennais œuvrant dans la domaine de la santé mentale.

Conseil départemental d'accès au droit (CDAD)

Relecture et mise en forme d'une nouvelle version du *Guide d'accès au(x) droit(s)*.

Préfecture de la Mayenne / Conseil départemental / Agence départementale d'information sur le logement (Adil 53)

Le 25 novembre, à Changé, dans le cadre du Carrefour de l'habitat ayant pour thème : « La Mayenne, un territoire qui recrute, une population qui vieillit », le CÉAS a introduit le second atelier qui traitait du thème : « Bien vieillir dans un autre chez soi – focus sur les formes d'habitat intermédiaire, alternatif ». C'est le thème qui est repris pour l'Assemblée générale du CÉAS.

Enseignements universitaires

Au titre du CÉAS, en 2025-2026, un salarié est intervenu à l'UCO Laval dans quatre filières : assurances-banque-finance, économie-gestion, histoire et métiers du bâtiment. Les divers enseignements assurés portent surtout sur la méthodologie de projet, les statistiques, l'écriture journalistique.

Association mayennaise d'action auprès des gens du voyage (Amav 53)

Le 7 avril, le CÉAS est intervenu à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Amav pour dégager les points marquants de l'histoire de l'association depuis 1966 (année de sa création).

Conseil de développement des Coëvrons

Le 22 avril, le CÉAS est intervenu, auprès d'une soixantaine de personnes, pour présenter le territoire (population, emploi, logement) à partir des sources statistiques de l'Insee.

ÉVRON

Les habitants des Coëvrons invités à parler du territoire



Le Conseil de développement des Coëvrons (Codev) a planifié une soirée informative avec échanges, sur le thème : « le portrait du territoire, les Coëvrons d'aujourd'hui ». Un intervenant spécialisé, Claude Guioullier, directeur du Centre d'étude et d'action sociale de la Mayenne (CEAS), présentera les évolutions de la population, de l'emploi, de l'habitat, de l'état de la précarité...

Thierry Cloteau, membre du Codev, rappelle : « *Nous sommes un ensemble de citoyens volontaires pour réfléchir ensemble à des projets pour le mieux vivre en Coëvrons.* » Thérèse Langlois complète : « *Le Codev est un incubateur qui travaille en dehors des élus de la 3C. Nous sommes indépendants. Mais*

Thérèse Langlois, Alain Poisson et Thierry Cloteau, membres du Conseil de développement des Coëvrons. | PHOTO : OUEST-FRANCE

il y a un lien étroit avec la collectivité. Un élu est représentant du Codev. Nous y mettons les ingrédients que nous avons préparés, faisons germer les idées, où chacun peut y puiser selon ses besoins pour ensuite développer. » Les associations et tout public sont invités à y participer et faire des propositions.

Mercredi 22 avril, à 18 h, au Trait d'Union. Gratuit. Inscriptions au 02 43 66 32 00. Mail : conseildedeveloppement@coevrons.fr

Ouest-France du lundi 20 avril 2026

Compte de résultat 2025

		2025	2024	Variation
70/ Activités de l'association				
701000	Vente de publications	2 130,00	2 300,00	-170,00
706001	Prestations de services formation	143 814,56	132 031,94	11 782,62
706002	Prestations de services recherches-action	17 007,72	13 675,52	3 332,20
708000	Refacturations	6 816,83	9 403,25	-2 586,42
713450	Prestations en cours (ACC. VAE)	2 601,50	27 082,97	-24 481,47
740000	Subvention Fonjep	14 214,00	14 214,00	0,00
743000	Autres subventions	13 300,00	2 360,52	10 939,48
754100	Dons manuels	1 967,00	1 754,67	212,33
756000	Cotisations adhérents	904,00	920,00	-16,00
757000	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
758000	Indemnités et autres produits	32,78	12,13	20,65
TOTAL A		202 788,39	203 755,00	-966,61
60/ Achats				
602250	Fournitures de bureau	813,36	752,75	60,61
604000	Achats de prestations de services (AFNOR)	2 297,00	570,00	1 727,00
606100	Fournitures non stockables	7 142,34	8 180,30	-1 037,96
606300	Fournitures pédagogiques (manuels PSSM)	2 820,51	1 324,42	1 496,09
606500	Repas formations (service civique)	6 363,67	6 969,08	-605,41
TOTAL		19 436,88	17 796,55	1 640,33
61/ Services extérieurs				
612000	Redevance de crédit-bail	2 280,00	2 850,00	-570,00
615000	Entretien des locaux	495,94	162,00	333,94
615600	Maintenance informatique et reproduction	4 534,25	4 749,13	-214,88
616000	Primes d'assurance	736,35	1 811,21	-1 074,86
618100	Documentation	1 659,11	2 025,19	-366,08
TOTAL		9 705,65	11 597,53	-1 891,88
62/ Autres services extérieurs				
621900	Autre personnel pédagogique extérieur	23 185,69	21 923,15	1 262,54
622600	Honoraires	2 593,19	2 719,76	-126,57
625100	Voyages et déplacements	1 557,86	1 942,97	-385,11
625700	Réceptions	583,23	650,52	-67,29
626100	Affranchissements	586,78	620,86	-34,08
626200	Téléphone	1 994,64	1 663,23	331,41
627000	Services bancaires	56,27	50,44	5,83
628100	Cotisations d'appartenance	133,33	133,34	-0,01
TOTAL		30 690,99	29 704,27	986,72
63/ Impôts et taxes				
631300	Participation employeur à la formation continue	535,21	420,45	114,76
635000	Taxe foncière et autres impôts	3 418,50	3 227,00	191,50
TOTAL		3 953,71	3 647,45	306,26
64/ Personnel				
641100	Salaires et appointements	94 921,66	82 110,36	12 811,30
645000	Cotisations sociales	33 251,18	26 491,32	6 759,86
648000	Formation continue		1 960,00	-1 960,00
TOTAL		128 172,84	110 561,68	17 611,16
65/ Autres charges de gestion courante				
64000	Pertes sur créances	208,00		
657000	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
658000	Autres charges	7,93	6,29	1,64
68/ Dotation de l'exercice				
6811	Dotation aux amortissements des immobilisations	9 560,47	9 254,98	305,49
681500	Dotation aux provisions d'exploitation	1 000,00	1 000,00	0,00
TOTAL B		10 560,47	10 254,98	305,49
Résultat d'exploitation (A-B=C)		51,92	20 186,25	-20 134,33
76/ Produits financiers				
768100	Intérêts livret A	1 766,64	1 971,93	-205,29
TOTAL D		1 766,64	1 971,93	-205,29
66/ Charges financières				
661100	Intérêts des emprunts et dettes	548,86	704,04	-155,18
TOTAL E		548,86	704,04	-155,18
Résultat financier (D-E=F)		1 217,78	1 267,89	-50,11
77/ Produits exceptionnels		900,00	0,00	900,00
67/ Charges exceptionnelles		665,42	2 794,00	-2 128,58
Résultat exceptionnel		234,58	-2 794,00	3 028,58
87/	Bénévolat	26 881,00	28 251,00	-1 370,00
86/	Prestations bénévoles	26 881,00	28 251,00	-1 370,00
Excédent ou déficit (C+F+I)		1 504,28	18 660,14	-17 155,86